

CONTRAT D'ENGAGEMENT

NO CHIEFS

Le groupe ci-après dénommé : NO CHIEFS

Le producteur de spectacle :

ARTICLE 1 – Objet

Le groupe de musique NO CHIEFS est engagé en qualité de musiciens pour participer au spectacle suivant :

ARTICLE 2 – Date et lieu de l'engagement

Date du spectacle :

Horaires des balances :

Horaires du spectacle :
.....

ARTICLE 3 – Ponctualité

Les ARTISTES s'engagent à être sur le lieu des balances et du spectacle aux horaires prévus par le présent contrat.

ARTICLE 4 – Rémunération

Pour la prestation, le PRODUCTEUR s'engage à verser à l'ASSOCIATION MARIA PROD. La rémunération suivante :

*(MARIA PROD : association loi de 1901 dont l'objet est de promouvoir le groupe NO CHIEFS)
La rémunération de la prestation s'effectuera en deux chèques distincts (cachets pour deux intermittents et reste de la rémunération par chèque à l'association MARIA PROD.)*

LE PRODUCTEUR s'engage à prévenir une semaine à l'avance en cas d'annulation du spectacle.

ARTICLE 5 – frais de déplacements, hébergement

Si le groupe est amené à voyager, le producteur s'engage à :

- prévoir une possibilité de dormir (sur place, hôtel, hébergement collectif)
- fournir un repas chaud pour chacun des membres du groupe (6 personnes) le soir de la prestation .

ARTICLE 6 – Divers

Les parties s'engagent à s'informer mutuellement en cas de changement de domicile
Le présent contrat est soumis au droit du pays de production.

Fait à, le..... enexemplaires.

MARIA PROD. (président)

LE PRODUCTEUR